

Plan de lutte contre les discriminations LGBTI+ phobes dans l'Enseignement supérieur : un premier pas qui doit en appeler d'autres !

Le 29 mars dernier, Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a rendu public un plan de lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTI+ dans l'Enseignement supérieur.

L'UNEF salue la volonté du Ministère de l'Enseignement Supérieur de lutter contre les LGBTIphobies dans l'Enseignement supérieur

Aujourd'hui **très peu d'universités permettent aux étudiant·e·s transgenres d'utiliser leur prénom d'usage** (prénom choisi par les personnes transgenres lors de leur transition). De plus, les étudiant·e·s qui se retrouvent à la rue, du fait de leur orientation sexuelle ou identité de genre, ont très peu de solutions d'hébergement. **Nos universités sont un lieu où les personnes LGBTI+ subissent des discriminations au quotidien.** Ainsi, **le plan annoncé par Frédérique Vidal va dans le bon sens** puisqu'il incite les universités à reconnaître le prénom d'usage des personnes transgenres, annonce une refonte du référentiel des formations dans les masters MEEF incluant un module de lutte contre les discriminations comme avait pu le porter l'UNEF lors des concertations sur le sujet, comprend une formation nécessaire des personnel·le·s des universités et des CROUS et permet la mise à disposition de logements CROUS auprès du Refuge durant l'été. **Si nous saluons la volonté du Ministère, ce plan reste largement insuffisant pour lutter efficacement contre les LGBTIphobies.**

Néanmoins, il faut aller plus loin pour lutter efficacement contre les LGBTIphobies dans l'Enseignement supérieur

La plupart des mesures annoncées par le Ministère **ne sont pas contraignantes** pour les universités. En ce qui concerne notamment la reconnaissance du prénom d'usage, pour que l'ensemble des personnes transgenres puissent se saisir de ce droit, il **doit être accessible sur simple demande** (sans que l'étudiant·e ait à prouver sa transidentité, ce qui n'est pas précisé dans le plan annoncé) et celui-ci doit **pouvoir être utilisé sur l'ensemble des documents de l'université** (carte étudiante, liste d'appel, liste d'examen mais aussi candidature interne à l'université ou encore diplôme) **sans que les étudiant·e·s concerné·e·s soient obligé·e·s d'effectuer des changements de prénom et de mention de genre à l'état civil (contrairement à ce qui est annoncé concernant le diplôme).** Enfin, la reconnaissance du prénom d'usage **doit être obligatoire et non pas laissée à la liberté des universités** comme c'est le cas ici. Ces éléments sont nécessaires afin de lutter au mieux contre la transphobie et garantir une égalité des droits des personnes transgenres sur l'ensemble de nos universités.

C'est pourquoi l'UNEF revendique :

- Une **réforme législative garantissant à l'ensemble des étudiant·e·s transgenres la possibilité pour elles et eux d'utiliser leur prénom d'usage** sur leur carte étudiante, leur mail universitaire, sur les listes d'appel mais également sur le diplôme universitaire et dans le cadre des élections étudiantes sur simple demande.

- La délivrance de **deux diplômes** pour les étudiant·e·s transgenres (dont un avec le prénom d'usage.)
- La **mise à disposition par les CROUS de manière permanente de logements** pour les étudiant·e·s LGBTI+ en situation d'urgence. Ces demandes doivent pouvoir se faire directement auprès des CROUS par le biais de meservicesetudiants.gouv.fr ou par les assitant·e·s social·es·aux.
- Un **cadre national du contenu des formations de lutte contre les discriminations LGBTIphobes** annoncées (qu'il s'agisse des master MEEF ou de la formation des personnel·le·s de l'université ou des CROUS)
- La mise en place de **toilettes neutres** sur l'ensemble des campus universitaires.
- La mise en place d'une **cellule de veille** contre le harcèlement envers les personnes LGBTI+
- La **formation aux problématiques des personnes transgenres des médecins et personnel·le·s de santé des SIUMPPS**
- La **dépathologisation et la dépsychiatisation** des personnes transgenres ainsi que le **remboursement total** de l'ensemble des frais liés à leur parcours de transition

Contact : Elisabeth ABANDA AYISSI – *Attachée de presse de l'UNEF* – 06.03.55.45.28 – presse@unef.fr